



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2016

Membres composant le Conseil : 35
 Présents : 26
 Absents représentés : 09
 Absents : 00
 Absents excusés : 00

L'an deux mille seize, le quatorze décembre à 19 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique au Salon d'Honneur, sur convocation qui leur a été adressée le 8 décembre 2016.

Elu(e)s	Présent	Absent représenté par	Absent excusé	Absent	Elu(e)s	Présent	Absent représenté par	Absent excusé	Absent
Corinne VALLS Maire	X				Jérôme CREPIEUX Conseiller Municipal	X			
Philippe GUGLIELMI 1 ^{er} Maire-Adjoint	X				Chantal CELESTIN Conseillère Municipale	X			
Asma GASRI Maire-Adjointe		Corinne VALLS			Tassadit CHERGOU Conseillère Municipale	X			
Jacques CHAMPION Maire-Adjoint	X				Guy DROZ Conseiller Municipal	X			
Nicole REVIDON Maire-Adjointe	X				Brigitte BOYER Conseillère Municipale	X			
Stéphane WEISSELBERG Maire-Adjoint	X				Raymond CUKIER Conseiller Municipal		Stéphane WEISSELBERG		
Marie-Jeanne CALSAT Maire-Adjointe		Jacques CHAMPION			Flora GUGLIELMI Conseillère Municipale	X			
Bruno LOTTI Maire-Adjoint	X				Ange GALION Conseiller Municipal	X			
Marie-Michelle PHOJO Maire-Adjointe	X				Amal DJEDIDE Conseillère Municipale		Brigitte BOYER		
Patrice CALSAT Maire-Adjoint	X				Sofia DAUVERGNE Conseillère Municipale	X			
Viviane VAN DE POELE Conseillère Municipale déléguée	X				Stéphane DUPRE Conseiller Municipal	X			
Olivier CATAYEE Conseiller Municipal délégué	X				Brigitte MORANNE Conseillère Municipale	X			
Htaya MOHAMED Conseillère Municipale déléguée	X				Samia AFROUNE Conseillère Municipale		Sofia DAUVERGNE		
Fernando OLIVEIRA LOURENCO Conseiller Municipal délégué	X				Corinne BUZON Conseillère Municipale		Stéphane DUPRE		
François PARRINELLO Conseiller Municipal	X				Florian FAVIER-WAGENAAR Conseiller Municipal	X			
Aïda DAOUD Conseillère Municipale	X				Yaëlle AZOULAY Conseillère Municipale		Florian FAVIER-WAGENAAR		
Marcel TRASI Conseiller Municipal		Patrice CALSAT			Serge BARDIN Conseiller Municipal	X			
Isabelle BOULAUDAT Conseillère Municipale		Viviane VAN DE POELE							

Les membres présents forment la majorité des Conseillers Municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-10, L.2121-12, L.2121-17 et L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L.2121-15, du Code précité à l'élection pour la présente session d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Stéphane WEISSELBERG ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

Le compte-rendu de la séance du 09 novembre 2016 a été approuvé à l'unanimité des présents.

FINANCES

Décision modificative n°4 – Budget principal

Cette décision modificative est l'occasion de réajuster les crédits inscrits au Budget Primitif de la ville afin que ces derniers correspondent fidèlement aux besoins exprimés par les services.

Il s'agit principalement :

En section de fonctionnement :

- D'ajuster en dépenses les crédits liés aux besoins des services,
- D'ajuster en recettes les crédits liés aux recettes effectivement encaissées,

En recettes d'investissement :

- D'ajuster les crédits liés aux recettes effectivement encaissées,

En dépenses d'investissement :

- D'inscrire les crédits liés aux besoins des services.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : 27

Contre : 00

Abstention : 03 (L.R-MoDem-UDI) + 05 (Front de Gauche – Romainville Ensemble)

NPPV : 00

Autorisation donnée à Mme le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement pour l'année 2017

Le budget des collectivités doit être voté avant le 15 avril de chaque année. Pour leur permettre de continuer à agir avant cette date, il est prévu deux dispositifs :

- pour le fonctionnement : l'engagement automatique par douzième ;
- pour l'investissement : l'article 1612 alinéa 1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Maire est en droit d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, sous réserve d'y avoir été préalablement autorisé par le Conseil Municipal, qui devra également préciser le montant et l'affectation des crédits ainsi utilisés.

Ces crédits sont inscrits au budget lors de son adoption ; ils peuvent ne pas être inscrits si le Conseil Municipal décide de ne pas réaliser l'opération. L'autorisation maximum donnée à Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement pour 2017 avant le vote du budget, se monte à 25% des crédits de section d'investissement, hors dette, ouverts au budget 2016 (BP + DM + reports).

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : 27

Contre : 00

Abstention : 03 (L.R-MoDem-UDI) + 05 (Front de Gauche – Romainville Ensemble)

NPPV : 00

Affectation de résultat suite à la dissolution du SICIM

Suite à la dissolution du SICIM, il a été constaté un résultat positif à répartir entre les villes membres.

Afin d'intégrer les résultats du syndicat intercommunal dissous dans la comptabilité de la ville membre, il convient d'affecter ce résultat soit en fonctionnement, soit en investissement conformément à l'instruction budgétaire M14.

L'affectation du résultat s'appuie sur le Compte Administratif 2015 du SICIM et sur l'arrêté préfectoral n°2016-1359 portant dissolution du SICIM.

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 consiste en un excédent de 268 222,81 € à répartir entre les villes membres en fonction de leur part respective au sein du syndicat.

Pour la ville de Romainville, cette part représente 8,044953 %. Le montant à reprendre est donc de 21 578,40 €.

Il convient d'y ajouter un montant de 2 102,33 € qui représente la part de Romainville du solde du compte 110 « Report à nouveau » du SICIM (même clé de répartition).

Il est donc proposé au Conseil municipal d'affecter cette somme, en fonctionnement, soit :

- 0,00 € au 1068,
- 23 680,73 euros seront reportés au chapitre 002.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : 32

Contre : 00

Abstention : 03 (L.R-MoDem-UDI)

NPPV : 00

AMENAGEMENT

Approbation définitive du protocole de préfiguration de renouvellement urbain d'Est Ensemble, dont le volet relatif au quartier Gagarine à Romainville, en vue de sa signature

Des études préalables lancées en 2012 pour la définition d'un projet urbain d'envergure du quartier Youri Gagarine ont permis d'aboutir à la définition d'un vaste programme de restructuration des espaces publics, de définition de formes urbaines rattachées à leur environnement, de reconstructions et de réhabilitation d'un parc social vieillissant et de construction d'une nouvelle offre en logement, en commerces et en équipements. L'enjeu majeur est de faire de ce quartier, qui souffre aujourd'hui de graves troubles de sécurité, un véritable quartier de ville en y apportant une mixité sociale et fonctionnelle favorisant ainsi le parcours résidentiel, l'accès aux services et les déplacements vers les futurs grands équipements et dessertes prévus à proximité que seront, entre autres, l'île de Loisirs et la ligne de métro n°11.

Le projet de renouvellement urbain du quartier Youri Gagarine à Romainville a été retenu dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain en décembre 2014, lors du conseil d'administration de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), parmi les 19 quartiers de la politique de la ville du territoire d'Est Ensemble, comme projet d'intérêt national.

Le président de l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble et les maires des villes-membres ont élaboré depuis conjointement un protocole de préfiguration et sont ainsi co-porteurs des futurs projets de renouvellement urbain, dans le respect des principes énoncés par la loi du 21 février 2014 de

programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

Le protocole de préfiguration définit le programme d'études préalables et les besoins en ingénierie et s'inscrit donc dans la continuité du volet urbain du contrat de ville d'Est Ensemble, notamment l'orientation stratégique relative à la poursuite et l'amplification du renouvellement urbain. Il sera signé par Est Ensemble, les Villes, les bailleurs HLM concernés, l'ANRU, l'ANAH, l'Etat et la Caisse des dépôts.

A l'issue de cette phase de protocole, chaque quartier fera l'objet d'une convention d'application particulière avec l'ANRU et les partenaires précités, déterminant les engagements financiers pour la mise en œuvre des projets.

Le projet de protocole d'Est Ensemble a été défini et approuvé en plusieurs séquences :

- Une délibération du conseil municipal de la Ville de Romainville, le 20 mai 2015 approuvant le projet de protocole (volet général et volet relatif au quartier Gagarine)
- Une délibération du conseil communautaire d'Est Ensemble du 2 juin 2015 approuvant le projet de protocole portant sur la stratégie générale, l'organisation de l'ingénierie et les quartiers de Romainville et de Bondy,
- Un comité national d'engagement de l'ANRU du 28 avril 2016 portant sur le volet général du protocole, les quartiers de Bondy, Bobigny et Romainville.
- Une délibération du conseil territorial du 7 juin 2016 approuvant le dossier déposé au comité d'engagement du 28 avril et le volet du protocole de Plaine Commune portant sur le quartier des 4 Chemins à Pantin et Aubervilliers, et autorisant le président à le signer ;
- Un comité national d'engagement de l'ANRU du 4 juillet 2016 portant sur les quartiers de Montreuil, Bagnolet, Noisy le Sec et le quartier des 7 Arpents à Pantin et Le Pré-Saint Gervais
- Un comité de pilotage du 8 juillet 2016 validant les cinq projets d'intérêt régional d'Est Ensemble.

A l'issue de ces différentes étapes et des avis des comités nationaux d'engagement de l'ANRU, le protocole de préfiguration qui fait l'objet de la présente délibération intègre les modifications issues des avis rendus par les CNE et synthétise les orientations et engagements financiers des partenaires concernant le volet général traitant les enjeux transversaux d'une part, et chacun des quartiers concernés par le NPNRU d'autre part.

L'ensemble de ces projets prévoit au total en phase protocole concernant les études et la conduite de projet des dépenses à hauteur de 12.492 millions d'euros HT, prises en charge par Est Ensemble pour 3,134 millions d'euros (HT), 964 000€ par les villes, 1.990 millions d'euros par les bailleurs sociaux.

Ces dépenses bénéficient de financements à hauteur de 4.799 millions d'euros par l'ANRU, 886 000€ par la Caisse des dépôts, 606 000€ par l'ANAH.

Les études inscrites au protocole de préfiguration sous maîtrise d'ouvrage Ville représentent un montant de 230 355 € HT et sont financés par la ville à 50% (115 177 € HT), l'ANRU (85 678 € HT, soit 37%) et la CDC (29 500 € HT, soit 13%).

Le protocole prévoit par ailleurs des opérations en investissement « pré-conventionnées », bénéficiant de financements de l'ANRU de façon anticipée, sous maîtrise d'ouvrage des bailleurs (démolition et construction de logements sociaux en lien avec les projets de Gagarine à Romainville et du Londeau à Noisy-le-sec) et de la ville de Romainville (construction d'un groupe scolaire).

Le Conseil de Territoire d'Est Ensemble et les autres villes concernées approuveront également le présent protocole de préfiguration dans la perspective de la signature des conventions pluriannuelles de renouvellement urbain, au fur et à mesure de l'état d'avancement des projets, celui du projet du quartier Gagarine étant le plus avancé.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver les engagements de la Ville de Romainville du protocole de préfiguration de renouvellement urbain tels qu'ils ont été actés suite aux avis des trois comités d'engagement portant sur les douze quartiers d'Est Ensemble concernés par le NPNRU,

- d'autoriser Madame le Maire à signer le protocole de préfiguration d'Est Ensemble
- de réserver les crédits correspondants.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : 27

Contre : 05 (Front de Gauche – Romainville Ensemble)

Abstention : 03 (L.R-MoDem-UDI)

NPPV : 00

Cession du bien cadastré section AC n°25 sis 22 boulevard Henri Barbusse à la RATP

La Ville de Romainville est propriétaire d'une petite parcelle cadastrée section AC n°25 sise 22 boulevard Henri Barbusse, d'une surface cadastrale de 56m².

Un premier dossier de cession à la RATP, portant sur la majeure partie des parcelles communales impactées par le projet de prolongement de la ligne 11 du métro, a été présenté lors des précédents Bureau et Conseil Municipaux de mars 2016, et un second dossier pour deux autres parcelles a été présenté lors des Bureau et Conseil Municipaux de juin 2016.

Ce présent et troisième dossier, dont il avait été fait mention lors de la présentation du dossier de juin précité, est lié à la cession d'une petite parcelle cadastrée section AC n°25, laquelle :

- est située hors du périmètre de DUP mais en limite de celui-ci puisque jouxtant les deux parcelles anciennement communales AC n°23 et n°24 depuis cédées à la RATP,
- n'a pas d'utilité à être conservée isolément au vu de sa faible superficie.

La SEDP, filiale de la RATP mandatée par celle-ci dans le cadre des acquisitions foncières à réaliser, a notifié à la Ville une offre amiable pour l'acquisition de cette parcelle par courrier du 20 octobre 2016 : elle propose l'acquisition de la parcelle au prix estimé par France Domaine, savoir 17.000,00€.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : A l'unanimité

Contre : 00

Abstention : 00

NPPV : 00

DEVELOPPEMENT DURABLE

Demande de subvention et signature de la convention-cadre du dispositif d'aide régionale *100 quartiers innovants et écologiques*

Par délibération en date du 17 mars 2016, la Région Île-de-France a créé une nouvelle aide destinée à accompagner les collectivités franciliennes dans l'aménagement de 100 quartiers innovants et écologiques et d'y consacrer une enveloppe de 235 M€ dans le cadre du CPER 2015-2020.

L'aide régionale spécifique pour les 100 quartiers innovants et écologiques, de 30% maximum dans la limite de 4M€, porte en priorité sur le domaine de l'aménagement :

- Les équipements de proximité nécessaires à l'accueil de nouveaux habitants (réalisation ou amélioration) : petite enfance, scolaires et périscolaires, sportifs, culturels, santé, loisirs... ;
- L'aménagement des espaces publics qui permettent d'améliorer la qualité urbaine, la cohésion sociale et les déplacements piétons et cyclables ;

- Les projets ou réalisations qui concourent au caractère innovant et écologique du quartier ;
- Les prestations d'études et d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans la mesure où celles-ci sont relatives à la mise en œuvre du programme d'actions.

Le projet de requalification de la cité Youri Gagarine et de développement de l'agriculture urbaine dans le centre-ville, projets ambitieux de quartier innovant, répond en tout point aux critères du dispositif régional. C'est donc à travers la présentation d'un projet équilibré et adapté mêlant amélioration du tissu urbain, exemplarité écologique, citoyenneté, mixité fonctionnelle, sociale et intergénérationnelle, agriculture urbaine et densification maîtrisée, que la candidature de la Ville de Romainville a été retenue.

La Commission Permanente de la Région Île-de-France, lors de sa séance du 16 novembre 2016, a en effet retenu 16 projets lauréats dont le projet, dénommé « Cité de l'agriculture urbaine », déposé par la commune.

Le plan de financement et programme d'actions tels que validés par le Conseil régional :

Désignation	Date prévisionnelle de début de chantier	Date prévisionnelle de livraison	Estimation du coût (€ HT)	Subvention régionale attendue (€)
Construction de la salle multi-sports	01/01/2018	01/06/2020	350 000,00 €	105 000,00 €
Construction du "Carré 16-25"	01/03/2017	01/03/2019	350 000,00 €	105 000,00 €
Construction du centre commercial	01/07/2017	01/03/2019	1 800 000,00 €	540 000,00 €
Prestation d'AMO dans l'instruction des permis de construire pour le respect des prescriptions environnementales pour l'opération Gagarine	20/11/2016	31/12/2020	220 000,00 €	66 000,00 €
Aménagements voiries pour gestion écologique (bordure, caniveaux, noues, revêtement)	01/01/2017	01/01/2020	3 064 156,80 €	919 247,04 €
Prestation d'AMO dans la définition des prescriptions techniques pour les cultures en toiture à Gagarine	20/11/2016	20/01/2017	36 000,00 €	10 800,00 €
Construction de la tour maraîchère	01/09/2017	01/01/2019	3 408 508,44 €	1 022 552,53 €
Construction de l'espace de "co-working"	01/03/2017	01/03/2019	1 700 000,00 €	510 000,00 €
TOTAL			10 928 665,24 €	3 278 599,57 €

Afin d'être accompagnée dans la réalisation de ces actions, la ville souhaite solliciter l'aide régionale. Cette démarche s'accompagne de la signature de la convention-cadre avec la Région Île-de-France qui comporte le programme d'actions et les fiches action correspondantes. L'attribution des subventions prévues dans le programme d'actions se matérialisera ensuite par l'adoption et la signature d'une convention de financement pour chaque action.

Etant donné les règles d'attribution des aides régionales et le calendrier de réalisation de certaines actions, il est nécessaire de solliciter dès à présent une subvention pour les opérations suivantes :

- le carré 16/25,
- l'espace de co-working,
- les travaux d'aménagement de voirie,
- la prestation d'AMO pour le développement de l'agriculture urbaine,
- la prestation d'AMO sur le respect des prescriptions environnementales.

Une convention de financement spécifique à chacune de ces actions doit par conséquent être signée avec le Conseil régional.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : 27

Contre : 05 (Front de Gauche – Romainville Ensemble)

Abstention : 03 (L.R-MoDem- UDI)

NPPV :00

CENTRE MUNICIPAL DE SANTE

Convention Ville de Romainville – Centre Hospitalier Intercommunal « André Grégoire »

La ville de Romainville est consciente des difficultés rencontrées par la population pour pouvoir obtenir dans des délais raisonnables des rendez-vous auprès de médecins dans de nombreuses spécialités. Confronté à cette « pénurie », il est apparu nécessaire de mutualiser des capacités et des moyens entre des établissements médicaux d'un même territoire, afin de mieux répondre aux besoins des romainvillois.

Aussi, après des rencontres organisées par les différents acteurs, il a été décidé de signer une convention qui permettra au Centre Municipal de Santé d'accueillir des cardiologues de l'hôpital pour y effectuer des consultations dans leur spécialité.

Cette première collaboration représente une vraie opportunité pour mieux répondre au besoin de spécialistes en cardiologie sur la Ville, et améliorer le circuit de prise en charge des patients entre le Centre Municipal de Santé et le centre Hospitalier Intercommunal André Grégoire.

Pour l'ensemble de ces raisons, nous vous proposons donc d'approuver cette convention innovante, qui devrait pour d'autres spécialités ouvrir la voie à d'autres conventions de même type.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : A l'unanimité

Contre :00

Abstention :00

NPPV : 00

AFFAIRES ECONOMIQUES

Liste des dimanches bénéficiant d'une dérogation à la règle du repos dominical des salariés pour l'année 2017

Conformément aux articles L.3132-26 et R.3132-21 du code du travail, le Maire doit arrêter la

liste des dimanches concernés par la règle de dérogation au repos dominical des salariés, avant le 31 décembre, pour l'année suivante.

Les dimanches 2017 proposés :

Au regard des demandes de certains commerçants et des pratiques observées des commerces du territoire sur les autres années, la liste des dimanches suivante est proposée :

- Dimanche 15 janvier 2017 – 1^{er} dimanche des soldes d'hiver
- Dimanche 2 juillet 2017 – 1^{er} dimanche des soldes d'été
- Dimanche 3 septembre 2017 - Rentrée scolaire
- Dimanche 24 décembre 2017 – Fêtes de fin d'année
- Dimanche 31 décembre 2017 – Fêtes de fin d'année

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : 34

Contre :00

Abstention : 01 (L.R-MoDem-UDI)

NPPV : 00

SPORT

Subvention exceptionnelle dite de « formation » à l'association Handball Club Romainvillois, pour le développement du sport à Romainville

La Ville souhaite favoriser le développement de la pratique sportive autour des objectifs suivants :

- L'éducation sportive des enfants, des adolescents et des adultes,
- La citoyenneté comme axe fort de la vie de l'association en favorisant les moments d'échanges et de rencontres, et ainsi véhiculer les valeurs sportives à travers la pratique quotidienne et la participation à des événements fédérateurs,
- L'animation de la vie locale à travers l'organisation de manifestations sportives,
- La participation au « forum de rentrée » événement fédérateur de la ville,
- L'intégration de tous les publics,
- Le développement de la pratique sportive de masse accessible aux Romainvillois,
- Encourager les formations diplômantes au sein de l'association et favoriser un encadrement diplômé.

Afin de répondre à ces objectifs, la ville souhaite accompagner financièrement les associations par la prise en charge de 50% du coût des formations.

En effet, dans le cadre des formations, la ville ne peut prendre en charge directement les engagements auprès des fédérations ou des organismes de formation.

Au titre de la saison 2015/2016, 12 licenciés de l'association « Handball Club Romainvillois » ont profité de formations d'animateur et de juges arbitres de la Fédération Française de Handball :

Formations animateur et juge arbitre – Option : Handball

Pour un coût total engagé par l'association de 1 000,00€

Une subvention exceptionnelle de 500,00€ à l'association « Handball Club Romainvillois » est proposée dans le cadre de l'aide à la formation aux associations sur la base de 50% du montant total.

Les crédits sont inscrits au budget 2016 au chapitre 65 – Compte 6574-025

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : A l'unanimité des présents

Contre :00

Abstention :00

NPPV : 00

ENFANCE – EDUCATION

La refonte de la carte scolaire

La préparation de la carte scolaire du premier degré est devenue, au fil des années, un moment essentiel du débat public sur l'école. Cela tient au fait que la demande sociale à l'égard de l'école est de plus en plus exigeante et que l'école primaire est un « maillon de proximité », sans aucun doute le service public le plus proche, celui auquel nos concitoyens sont le plus attachés.

En vertu des textes de références en vigueur, la préparation de la carte scolaire du premier degré est une responsabilité partagée entre l'État (autorité académique) et la commune. Ce partage de compétences et la complémentarité des rôles impliquent un dialogue entre les représentants respectifs.

- **La compétence de l'Éducation nationale : affecter des postes d'enseignants, définir le seuil d'effectifs et la capacité d'accueil.**
- **La compétence de la collectivité territoriale : avoir les infrastructures scolaires et les équiper, scolariser les enfants obligatoirement dès 6 ans et définir les besoins d'accueil.**

Face aux évolutions démographiques du territoire (solde naturel et augmentation dans les années à venir du nombre d'enfants en âge d'être scolarisés, induite par la livraison de nouveaux logements) et à l'inadéquation de notre carte scolaire (dérogations, évitement, saturation de certains secteurs), inchangée depuis 2005, la ville de Romainville s'est engagée dans une démarche de refonte de la carte scolaire. Pour ce faire, elle a fait appel au cabinet conseil OPERIS.

La nouvelle carte scolaire vise à répartir les enfants du territoire au sein des écoles maternelles et élémentaires, selon les capacités d'accueil et en adéquation avec les locaux de ces dernières :

- **au plus près de leur lieu de résidence,**
- **en assurant une mixité sociale,**
- **en garantissant une offre éducative équitable en quantité et qualité, afin d'éviter les phénomènes de choix d'école (dérogation de la carte scolaire) et d'évitement (école privé).**

L'affectation scolaire est le fondement du pacte scolaire républicain, c'est pourquoi notre rôle a été d'imaginer des scénarios favorisant la mixité sociale, tout en garantissant la même offre éducative à l'ensemble des élèves.

La refonte de la carte scolaire, qui s'est accompagnée d'un travail partenarial fort avec l'ensemble de la communauté éducative, a débuté fin 2015.

La prospective scolaire jusqu'en 2020

Cette étude, réalisée par le cabinet conseil OPERIS, a croisé des données démographiques, scolaires et urbaines.

A savoir :

- **La prise en compte de la natalité** : le nombre de naissances, pondéré par le taux de scolarisation dans les écoles publiques, détermine le nombre d'enfants scolarisables en maternelle avec un effet de retard de trois ans et en élémentaire avec un effet de retard de 6 ans.
- **La montée pédagogique des élèves** : il s'agit d'observer sur une période récente, l'évolution des effectifs de la maternelle à l'entrée au collège et de les reconduire les années qui suivent. Pour calculer les effectifs de chaque niveau et chaque année, on multiplie les effectifs du niveau inférieur de l'année précédente par la moyenne du taux de passage apparent de ces dernières années. Notons qu'un taux de passage apparent a été calculé pour chaque école de notre territoire.
- **La prise en charge des programmes de logements** : il s'agit d'évaluer le nombre d'enfants en âge d'être scolarisés induits par la livraison de nouveaux logements, en accord avec ce qui a pu être observé sur des opérations similaires.

La Ville de Romainville compte actuellement 14 écoles, 7 maternelles et 7 élémentaires, qui accueillent 2864 élèves.

La montée pédagogique des élèves, couplée à l'arrivée de nouveaux élèves en lien avec la construction de 3563 logements, entraîneront une augmentation d'environ 1140 élèves (450 élèves en maternelle et 690 élèves en élémentaire), d'ici 2020.

Les ouvertures prévisibles, avant refonte de la carte scolaire, sont ainsi estimées à 45 classes, soit 17 classes en maternelle et 28 classes en élémentaire.

Cette évolution des effectifs aura un impact tant sur le temps scolaire que péri et extrascolaire.

Les évolutions du patrimoine scolaire

La ville, qui a placé l'Éducation au cœur de ses priorités politiques, s'est engagée dans une **démarche volontaire et active de développement du patrimoine scolaire.**

Notons depuis 2015, en sus du plan Renov'Ecole :

- les travaux d'aménagement de l'école maternelle Véronique et Florestan (1 classe supplémentaire en sept 15),
- l'extension de l'école maternelle Charcot (1 classe supplémentaire en sept 15),
- l'extension des écoles Cachin (6 classes « évolutives » supplémentaires en sept 16),
- le projet de création du pôle éducatif Gagarine, composé d'une école maternelle, d'une école élémentaire et d'une crèche départementale (22 classes en sept 17, soit 4 classes supplémentaires en maternelle, 10 en élémentaire et 2 classes « évolutives »).
- le projet de création d'une école primaire dans le secteur des Bas-Pays (12 classes en 2019).

Par ailleurs un état des lieux du patrimoine scolaire existant, partagé avec les directions scolaires, nous a permis d'identifier, toujours en veillant aux conditions d'accueil des élèves (cantine, dortoir, motricité, bibliothèque, salles d'activités périscolaires ...), les espaces pouvant être mobilisés en salles de classes. Ainsi, 13 espaces ont été recensés en élémentaire.

Ce bilan fait apparaître une anticipation des besoins.

Les modalités d'élaboration de la nouvelle carte scolaire et son application

L'étude menée par le cabinet conseil OPERIS nous a permis de nous inscrire dans une vision prospective qui s'appuyait sur des analyses rétrospectives, et ainsi de dépasser les débats conjoncturels et d'évaluer sur le moyen terme la portée des choix opérés.

Les modalités d'élaboration de la carte scolaire, définies avec l'Inspecteur de l'Éducation Nationale, ont permis d'associer l'ensemble des acteurs éducatifs à sa construction et de garantir au niveau local équité et transparence.

Un groupe de travail sur « la mixité sociale à l'école », regroupant les directeurs d'école, des enseignants, le coordonnateur REP, des représentants de parents d'élèves élus et des représentants du conseil citoyen Gagarine, a défini les indicateurs permettant de mesurer cette mixité ceci afin de repérer les secteurs scolaires sur lesquelles nous devons agir.

Ce groupe de travail a par ailleurs émis des propositions de découpage à partir de l'étude menée, de la prospective scolaire d'OPERIS et des capacités d'accueil de nos écoles.

Pour être comprises et acceptées, les mesures de la carte scolaire doivent être fondées sur des critères précis et objectifs, c'est pourquoi ce groupe de travail a également contribué à définir les modalités d'application de cette nouvelle carte scolaire (cf. annexe 1).

La nouvelle sectorisation ne suffira pas, seule, à garantir la mixité sociale à l'école ; de nombreux leviers ont été identifiés par le groupe de travail. Ces derniers sont multiples et relèvent de responsabilités partagées (ville, éducation nationale, tissu associatif ...). Ils peuvent être activés à court, moyen ou long terme. Ce groupe de travail sera donc amené à s'inscrire dans le temps, afin de permettre un travail actif autour des leviers.

De plus, des rencontres avec les directions d'école ont permis de les informer de notre démarche et de ses avancées, de débattre autour de la nouvelle sectorisation, des règles de mise en place de la nouvelle carte scolaire et de la définition des nouveaux secteurs.

Les décisions prises ont donc été précédées d'une analyse, d'une réflexion et de concertations approfondies, impliquant l'ensemble des acteurs concernés.

La réunion publique du 5 décembre dernier, a de surcroît permis d'informer largement les parents en amont de son application.

La nouvelle carte scolaire (cf. annexe 2) sera effective de septembre 2017 à juin 2021. Les inscriptions pour la rentrée scolaire 2017/2018 seront ouvertes, après adoption de la nouvelle carte scolaire par le Conseil municipal, selon les nouvelles modalités de cette dernière.

Bien entendu, un suivi de nos effectifs réels sera indispensable, ceci afin de suivre les ouvertures de classes mais aussi d'ajuster, le cas échéant, notre carte scolaire.

Les impacts sur le secondaire

L'évolution des effectifs des écoles primaires, aura un impact direct sur les établissements du secondaire.

Les résultats de notre prospective scolaire ont été transmis à la Direction académique, mais aussi au Département en charge de la construction des collèges et à la Région en charge des lycées.

Enfin, afin de permettre la continuité du parcours scolaire des Romainvillois et de le rendre plus complet, la ville a pris attache avec le Directeur académique afin d'envisager l'ouverture d'un

lycée général sur notre territoire (axe 1.3 du PEDT).

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier

Pour : 27

Contre : 05 (Front de Gauche-Romainville Ensemble)

Abstention : 03 (LR-MoDem-UDI)

NNPV :

PETITE ENFANCE

Convention d'objectifs et de financement « Prestation de service unique » CAF pour le multi-accueil Aubin

Dans le cadre de la convention d'objectifs et de gestion 2013-2017, la branche famille s'est engagée à développer l'offre d'accueil du jeune enfant en poursuivant la politique d'amélioration de la qualité du service offert aux familles. A ce titre, elle redéfinit les principes et les modalités d'application de la Prestation de service unique (PSU).

La Ville a sollicité la caisse d'allocations familiales afin de pouvoir bénéficier de la Prestation de service Unique pour son nouvel établissement d'accueil de jeunes enfants, le multi-accueil Aubin, ouvert depuis septembre dernier.

La contractualisation avec la Caisse d'Allocations Familiales est structurée en trois parties :

- la convention d'objectif et de financement, précisant les clauses particulières locales,
- les conditions particulières prestation de service unique qui reprennent l'ensemble des objectifs, du champ d'application et des principes propres à la PSU, ainsi que les pièces justificatives nécessaires au versement de cette prestation
- les conditions générales qui rappellent les principes généraux de l'intervention de la Caf et les engagements réciproques des contractants.

Il convient donc de signer la convention d'objectifs et de financement n°16-258, jusqu'au 31/12/2018, qui définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la Prestation de Service Unique pour l'équipement concerné.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier

Pour : A l'unanimité

Contre : 00

Abstention : 00

NNPV : 00

Convention de financement Fonds national d'investissement « Prestation de service unique »

Dans le cadre de la convention d'objectifs et de gestion 2013-2017, la branche famille s'est engagée à développer l'offre d'accueil du jeune enfant en poursuivant la politique d'amélioration de la qualité du service offert aux familles.

A ce titre, elle redéfinit les principes et les modalités d'application de la Prestation de service unique (PSU) et crée un fonds d'accompagnement visant à financer les aides à l'investissement. Ces aides financières visent à soutenir les partenaires sur la nécessité de répondre aux attentes des familles par une contractualisation adaptée à leurs besoins en proposant une offre de service de qualité intégrant la fourniture des couches et des repas.

Suite à une demande d'aide financière à l'investissement dans le cadre de la convention

d'objectifs et de gestion 2013-2017, la commission d'action sociale de la Caisse d'allocations familiales de Seine-Saint-Denis du 10 juin 2016, a décidé d'accorder à la ville une aide financière, sous forme de subvention, d'un montant de 2 885,60 € pour le Multi-accueil de la Maison de l'enfance, pour l'achat :

- de mobilier pour le stockage des couches,
- d'un logiciel de pointage pour les familles.

Il convient donc de signer la convention n° 16-253 définissant les modalités de versement de l'aide financière.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier

Pour : A l'unanimité

Contre : 00

Abstention : 00

NNPV : 00

DIRECTION GENERALE

Rémunération des Agents recenseurs – campagne de collecte 2017

Depuis 2004, la commune réalise chaque année, en partenariat avec l'INSEE, le recensement d'environ 5% de sa population. Pour la campagne 2017, 933 logements tirés au sort par l'INSEE sont concernés. La collecte sur le terrain débutera le jeudi 19 janvier et se terminera le 25 février 2017.

L'INSEE préconise le recrutement d'un agent recenseur pour environ 200 logements à enquêter. Il est ainsi proposé de constituer une équipe de 5 agents, placés sous la responsabilité du coordonnateur communal. Leur désignation et leurs conditions de rémunération sont de la seule responsabilité de la commune. La ville perçoit, au titre de la préparation et de la réalisation de l'enquête de recensement, une dotation forfaitaire de l'État s'élevant pour la campagne 2017 à 4932 €.

Les agents seront rémunérés « au réel » (à la tâche), en fonction du nombre d'habitants, de logements et d'adresses effectivement recensés. Les deux séances de formation obligatoires, d'une demi-journée chacune, dispensées par l'INSEE ainsi que les opérations de repérage des adresses, en amont de la collecte, seront également rémunérées (les agents communaux ne percevront pas de rémunération pour les formations si elles se déroulent durant leur temps de travail).

La population légale de la commune, actualisée chaque année, étant déterminée à partir des résultats du recensement annuel de population, la qualité des opérations de collecte sur le terrain est essentielle. Cette année, comme l'année dernière, il est proposé de compléter les éléments de rémunération, en introduisant une part variable destinée à valoriser l'aspect qualitatif de leur mission, indexée sur le taux de « logements non enquêtés » (le pourcentage de logements pour lesquels les agents n'ont pas réussi à récupérer les questionnaires). L'INSEE considère que ce taux est satisfaisant s'il ne dépasse pas les 5 %. Il est proposé qu'en plus les agents perçoivent une prime forfaitaire d'un montant de 100 € si ce taux est inférieur ou égal à 5 % dans leur secteur.

Les agents recenseurs seront rémunérés sur la base des tarifs suivants :

- 20 € par séance de formation,
- 40 € pour la tournée de reconnaissance,
- 1 € par feuille de logement remplie,

- 2 € par bulletin individuel rempli,
- 100 € de prime si le taux de Feuille de logements non enquêtés est inférieur à 5% sur le secteur de l'agent.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier

Pour : A l'unanimité

Contre : 00

Abstention : 00

NNPV : 00

Approbation des projets dans le cadre du dispositif du Fonds d'initiatives associatives

Dans le cadre du dispositif du fonds d'initiatives associatives (FIA), les 2 projets validés par le comité de pilotage du FIA composé du délégué du Préfet et du 1^{er} Maire-adjoint sont :

1. La soirée « la Magie de la solidarité II » le vendredi 30 décembre à l'espace de proximité Marcel Cachin pour les familles organisées par l'association AJIR.

Demande de financement : 2 000 euros

2. Des ateliers cirque pour les jeunes et un moment convivial et festif à l'espace Jacques Brel organisés par la compagnie Acta Fabula durant les vacances d'hiver. L'objectif est notamment de toucher le public adolescent de l'espace qui n'avait pas participé aux précédents ateliers de « cirque de quartier ».

Demande de financement : 2 000 euros

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier

Pour : 32

Contre : 00

Abstention : 03 (L.R-MoDem-UDI)

NNPV : 00

Dénomination du pôle enfance Youri Gagarine

Initiée à l'été 2016 la réalisation du Pôle éducatif au sein du quartier Youri Gagarine, comprenant un groupe scolaire de 22 classes et une crèche départementale de 70 berceaux, doit s'achever en août 2017. La Ville a souhaité proposer aux membres du Conseil citoyen d'engager une réflexion en vue de l'attribution d'un nom féminin à cet équipement emblématique quartier.

Après étude des trois propositions du Conseil Citoyen (Lucie Aubrac, Maryse Bastié, Georges Sand), après consultation du Conseil Départemental, il est proposé d'attribuer aux écoles maternelle et élémentaire ainsi qu'à la crèche départementale le nom de Maryse Bastié.

Maryse Bastié (1898 – 1952), fut la première aviatrice française à décrocher de nombreux palmarès. Sa vie a été marquée par des engagements forts pour le droit de vote des femmes et contre l'occupation allemande.

La dénomination du pôle éducatif Maryse Bastié, situé au cœur du quartier Youri Gagarine, dont le nom ainsi que les noms de voies font références à l'espace contribue à renforcer l'identité du secteur autour

de la mémoire des conquêtes de l'air et du ciel.

L'attribution d'un nom de femme à cet équipement, après la dénomination du complexe sportif Colette Besson en 2012, du conservatoire à rayonnement départemental Nina Simone en 2016, marque la volonté de la municipalité de promouvoir sous toutes ses formes l'égalité femme – homme.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier

Pour : 34

Contre : 00

Abstention : 01 (Front de Gauche – Romainville Ensemble)

NNPV : 00

La séance est levée à 22H30.

Corinne VALLS



**Maire,
Vice-Présidente du Conseil Départemental
de la Seine Saint Denis.**

Compte rendu affiché le : 22 décembre 2016

Question orale du groupe LR/UDI/MoDem sur le projet d'ouverture publique des cours de récréation

Le 14 novembre dernier s'est tenue une réunion d'information à l'attention des parents d'élèves de l'école maternelle Casanova.

Il s'agissait de présenter un projet de la Municipalité d'ouverture de la cour de récréation de l'école maternelle Casanova pour une utilisation en jardin public-aire de jeu en dehors des heures scolaires.

A partir de janvier 2017, un agent de la Police municipale serait affecté à l'ouverture et à la fermeture des portes.

Des recrutements d'agents municipaux affectés au nettoyage ½ h avant la fermeture et ½ h après la fermeture seraient en cours.

Etymologiquement, la récréation est un moment de re-création et l'espace dans laquelle cette récréation doit se pratiquer suppose un aménagement en lien avec cet objectif.

La cour d'école doit à la fois répondre aux besoins des enfants et constituer un élément du milieu scolaire.

Certes, elle se définit comme un monde à part au sein de l'établissement scolaire ayant sa dynamique propre, riche en expériences nouvelles, en découverte, représentant de ce que les spécialistes appellent la « culture enfantine » mais la cour d'école, c'est l'école !

La récréation est un moment privilégié dans l'emploi du temps chargé des élèves et la cour de récré est un monde à part.

Les élèves de toutes les années sont réunis, vaquant à leurs occupations, ensemble ou plus souvent séparément, dans une liberté surveillée par quelques adultes. Dans la cour, les enfants se retrouvent entre eux sans la médiation constante de l'adulte mais la cour d'école, c'est l'école !

Assortis de règles de vie, de règles de fonctionnement, répondant à des intentions pédagogiques, visant des apprentissages, respectant les règles de sécurité et les conditions d'hygiène nécessaires, la cour d'école doit être sécurisante au plan affectif. La cour d'école, c'est l'école !

L'aménagement et l'entretien des espaces extérieurs réservés aux élèves, ainsi que l'installation et l'entretien des matériels mis à leur disposition relèvent de la compétence des municipalités. Il appartient, cependant, au directeur d'école d'être vigilant en matière de sécurité de locaux, matériels et espaces auxquels les élèves ont accès. Le directeur d'école peut ainsi prendre, le cas échéant, les dispositions nécessaires dans l'attente des travaux en interdisant par exemple l'accès à certaines parties de l'aire de jeux ou à certains appareils. Il doit veiller à ce que les objets dangereux ne soient pas laissés dans des lieux accessibles aux élèves.

En cas d'urgence, le directeur ou les enseignants doivent prendre sans délai les mesures d'interdiction qui s'imposent puis engagent la procédure écrite précitée.

Avez-vous consulté l'Inspection académique à ce sujet?

Devant l'inquiétude des parents d'élève, avez-vous l'intention de renoncer à ce projet et à son extension dans toutes les écoles Romainvilloises ?

Il a été dit que dès le premier dysfonctionnement, l'ouverture de la cour de l'école hors temps scolaire serait stoppée. Nos enfants valent mieux que ce premier dysfonctionnement, nous vous demandons de stopper d'ores et déjà ce projet !

Interventions :

Conseil municipal du 14 décembre 2016 :

Corinne VALLS – Maire :

- Réponse à la question orale posée par le groupe LR-MoDem-UDI

Philippe GUGLIELMI – 1^{er} Maire-adjoint :

- Subventions régionales
- Carte scolaire
- Liens entre les associations et la ville

Jacques CHAMPION – Maire-adjoint :

- Approbation définitive du protocole de préfiguration de renouvellement urbain d'Est Ensemble, dont le volet relatif au quartier Gagarine à Romainville, en vue de sa signature

Marie-Michelle PHOJO – Maire-adjointe :

- Convention d'objectifs et de financement PSU
- Convention de financement FNI

Florian FAVIER-WAGENAAR – Conseiller municipal :

- Demande de subvention et signature de la convention cadre du dispositif d'aide régionale 100 quartiers innovants et écologiques

Serge BARDIN – Conseiller municipal :

- La refonte de la carte scolaire
- Dénomination du pôle enfance Youri GAGARINE

Sofia DAUVERGNE – Conseillère municipale :

- Signature du Protocole de Préfiguration de renouvellement Urbain

Monsieur Bardin,

Une nouvelle fois nous avons reçu votre question orale hors délai et vous noterez que nous l'avons quand même inscrite à l'ordre du jour. Les règles s'appliquent à tous, surtout à nous élus.

Pour revenir à votre question, à vous écouter nous ne faisons rien pour les Romainvillois et quand nous faisons c'est toujours mauvais. C'est certes le rôle d'une opposition de scruter les actions de la municipalité mais parfois je me prends à rêver d'une opposition constructive et non pas d'une opposition stérile qui surfe sur des sujets mineurs. Heureusement, la période des bonnes résolutions arrive.

La ville a effectivement tenu une réunion d'information auprès des parents d'élèves de l'école Casanova pour leur présenter notre projet d'ouverture de la cours d'école hors temps scolaire. Je remercie d'ailleurs Olivier Catayée qui a tenu cette réunion. Entendre les cris d'une cour de récréation, c'est la vie tout comme voir les enfants s'amuser dans un parc public. J'ai toujours trouvé dommage qu'on ne puisse pas utiliser ces lieux qui apportent tant de bonheur aux élèves sur le temps scolaire pour d'autres enfants hors temps scolaire. Je pense aux enfants qui ne sont pas encore scolarisés, à ceux encore trop nombreux, qui ne partent pas en vacances. Aux usages différents que permettraient ces ouvertures sous la surveillance des adultes : un espace pour faire de la trottinette, du vélo, du roller... ou encore d'offrir aux assistantes maternelles un nouvel espace public.

Je me permets de vous rappeler que les écoles et les cours sont la propriété de la ville et que leur utilisation, en dehors du temps scolaire, ne relève pas de l'éducation nationale. L'inspecteur de l'éducation nationale nous a indiqué avoir été interpellé sur ce sujet et à bien précisé qu'il n'avait pas d'avis à formuler s'agissant d'un temps hors scolaire. Car ouvrir au public les cours de récréation ce n'est rien de moins que de mutualiser un espace public que nous mettons à disposition aux écoles sur le temps scolaire. J'ai lu avec intérêt que nos voisins suisses avaient eux compris la nécessité d'ouvrir les cours pour permettre aux habitants d'en profiter et c'est sur cette expérience que nous voulions baser ce projet.

Nos enfants méritent des espaces publics de qualité et c'est en tant que gestionnaire des deniers publics que j'ai proposé de mutualiser, dans la sécurité de tous, ces espaces publics qui aujourd'hui ne servent que sur le temps scolaire. Il ne s'agit pas

de s'arrêter là évidemment, nos projets d'aménagement d'aires de jeux sont nombreux (Zac Lemoine, Square Barbusse, phase 3 de la place des commerces, Gagarine...) mais d'élargir l'offre de loisirs, d'activités, de renforcer les lieux de rencontre. Bref de continuer à faire vivre la ville et de donner à tous l'opportunité de s'approprier la ville. Renforcer les équipements est notre objectif et l'ouverture des cours d'école y participe.

Au risque de vous surprendre, lorsque nous faisons des réunions d'information, nous entendons que certains projets ne puissent plaire à tout le monde. Nous entendons les remarques et travaillons au quotidien pour l'intérêt général sans avoir la prétention de rechercher l'assentiment de chaque citoyen.

Nous avons donc entendu les questionnements des quelques parents présents lors de cette réunion et c'est pour cela que nous avons revu notre projet. Il n'est plus question d'ouvrir ces espaces publics les mercredis et week-end dès janvier car en prenant en compte les remarques de chacun nous souhaitons mener cette expérimentation sur un temps plus long pour permettre une meilleure coordination. C'est pour cela que souhaitons ouvrir la cour de récréation de l'école lors des grandes vacances d'été pour offrir aux romainvillois un nouvel espace public. Le nettoyage et la vérification des équipements seront menés avec la plus grande attention avant la rentrée scolaire.

Et si nous constatons que les romainvillois s'approprient ce nouvel espace public alors oui nous envisagerons de le rouvrir lors des petites vacances et d'y réfléchir pour d'autres espaces publics tout en garantissant une sécurité optimale pour les utilisateurs. C'est d'ailleurs en ce sens que les espaces publics à venir ont été imaginés comme à Gagarine où le square et une des cours du pôle éducatif seront mutualisés.

Conseil municipal du 14 décembre 2016

Philippe Guglielmi, Premier maire adjoint

Subventions régionales

La mandature précédente à laquelle j'appartenais comme conseiller régional, n'attribuait pas les subventions dans une logique partisane, contrairement à ce que fait Valérie Péresse aujourd'hui.

Carte scolaire

L'opposition pratique l'outrance sur ce dossier. Or, il faut rappeler qu'Olivier Catayée est un grand professionnel. Il a travaillé ses dossiers après de longues réflexions dans l'intérêt des Romainvillois et des Romainvilloises. Il a mon soutien complet et toute mon admiration. Il faut que les habitants viennent voir les élus.

Sur les liens entre les associations et la ville

250 associations sont répertoriées sur la ville, 100 fonctionnent réellement. Quand les associations demandent une salle et que c'est possible, la ville prête des salles gratuitement. C'est loin d'être le cas dans toutes les villes. Ainsi, par exemple, ne serait-ce que pour les primaires, la ville de Saint-Denis demande 15 000€ pour le premier tour des primaires. La ville d'Aubervilliers demande 450 euros par salle.

Mesdames, Messieurs,

Le 20 mai 2015, nous avons déjà présenté en conseil municipal le projet de protocole de préfiguration.

Certains ici s'en souviennent très bien car cette démarche de transparence et d'information en Conseil municipal avait suscité un recours de la part de certains d'entre vous autour de la table, entre autre Madame Corinne BUZON, Madame Sofia DAUVERGNE, Madame Brigitte MORANNE et de l'association Spoutnik, Madame Christiane FRÈRE, Monsieur Mohamed BOUGHANMI.

Un recours contre le contrat de ville communautaire et la délibération sur le protocole de préfiguration en raison de l'absence de conseil citoyen sur le quartier. Jamais je n'ai compris la logique de ce recours, visant à sacrifier le travail conduit par Est ensemble et la Ville avec pour seule idée : faire que rien ne bouge dans nos quartiers, ralentir la requalification de Gagarine. C'était alors ignorer les nombreux ateliers urbains et le travail des habitants référents.

Le 31 octobre dernier, le TA de Montreuil a rejeté cette requête. Depuis, malgré les tentatives d'intimidations parmi ces mêmes personnes envers le conseil citoyen, celui-ci existe bien depuis février 2016, il fonctionne et accompagne le projet dans son ensemble !

La Ville et Romainville Habitat on conduit plus de 35 réunions sur la requalification depuis juillet 2013 : 5 ateliers urbains, 10 réunions avec les habitants référents et une vingtaine de réunions maintenant avec les services municipaux et le conseil citoyen ! Je ne compte pas les nombreuses rencontres des membres du Conseil citoyen dont les comptes rendu sont transmis à la ville et enrichissent le projet sur de nombreux aspects. Sur le quotidien d'abord, en nous alertant de manière constructive et en portant des propositions sur le stationnement, en anticipant la rentrée scolaire à travers notamment des pistes pour améliorer la sécurité aux abords du pôle éducatif, sur les futurs projets d'équipements en travaillant sur le « carré 16/25 ans », les commerces, ...

Certains ici trouveront toujours à redire à cette démarche de co-construction du projet avec les habitants mais les choses avancent, les avis de chacun sont pris en compte. Au cours du premier semestre 2017, c'est aussi dans la Maison du projet que tous les habitants pourront rencontrer des agents de la Ville, de Romainville Habitat et les membres du conseil citoyen.

Pour en revenir au protocole de préfiguration, nous devons autoriser Mme le Maire à signer sa version définitive. Les services de la ville, de Romainville Habitant, d'Est Ensemble, de l'État et de la Caisse des dépôts notamment travaillent depuis de longs mois sur ce sujet et préparent déjà la convention de projet.

Le Président d'EE et les maires des villes concernées portent tous, quelques soient les couleurs politiques, au sein de ce protocole, des projets de rénovation urbaine ambitieux dans le respect des principes énoncés la loi du 21 février 2014. Ce document définit le programme d'étude préalable et les besoins en ingénierie, il s'inscrit dans la continuité du contrat de ville territorial.

Pour le NPNRU Youri Gagarine nous avons finalisé ou presque l'ensemble des études inscrites dans ce protocole pour un montant global de 230 355 euros HT. Nous voulons désormais engager, après le pôle éducatif, les études complémentaires et avancer de manière opérationnelle sur ce projet !

Il s'agit de lancer la réalisation des lots 3 et 4 qui accueilleront non seulement du logement mixte mais aussi des équipements qui manquent cruellement : le « carrée 16/25 ans » pour lequel nous allons initier une concertation sur le nom, le centre d'activités partagée » de 1 500m², les programmes de logements 6 A à l'emplacement du terrain de basket et le lot 14 comprenant une partie de la galette commerciale et les locaux de Romainville Habitat.

Le projet de protocole d'Est Ensemble a été défini et approuvé en plusieurs séquences par délibération du conseil municipal de Romainville le 20 mai 2015, délibération d'Est-Ensemble le 2 juin 2015, 7 juin 2016 et les comités

nationaux de l'ANRU des 28 avril 2016 et 4 juillet 2016,

A l'issue de ces différentes étapes, le protocole de préfiguration, a fait l'objet de cette présente délibération,

Et j'ajoute que le protocole prévoit des opérations en investissement pré-conventionnés bénéficiant de l'ANRU de façon anticipée sous maîtrise d'ouvrage des bailleurs qu'il s'agisse des démolitions et constructions de logements sociaux. A Gagarine et au Londeau à Noisy le sec ce pré-conventionnement s'étend aussi au pôle jeunesse de Romainville.

Nous vous demandons donc d'approuver les engagements de la ville de Romainville du protocole de préfiguration de renouvellement urbain tels, qu'ils ont été actés lors des 3 comités d'engagements portent sur les 12 quartiers d'Est Ensemble concernés par le NPNRU dont Romainville, d'autoriser Madame le Maire à signer le protocole de préfiguration et de réserver les crédits correspondants.

**Intervention de Marie Michelle Phojo,
Maire adjointe à la petite enfance
Conseil municipal du 14 décembre 2016**

Madame le Maire, Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Nous avons deux dossiers de subventions l'un concerne le multi-accueil Aubin afin de percevoir la Prestation de Service Unique dans le cadre d'une nouvelle COF, l'autre concerne le multi-accueil de la Maison de l'Enfance afin de bénéficier d'une aide financière pour l'acquisition de mobilier de stockage des couches et d'un logiciel de pointage.

Ces dossiers montrent une fois de plus l'excellent partenariat entre la ville et la CAF et surtout le coup de pouce du gouvernement envers les gestionnaires d'EAJE.

Il convient d'autoriser Madame le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement n° 16-258 qui définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la PSU pour le multi-accueil Aubin,
Puis de l'autoriser à signer la convention n° 16-253 qui définit les modalités de versement de l'aide financière, sous forme de subvention, d'un montant de 2885,60 € pour l'acquisition de matériels destinés au multi-accueil de la MDE.

Je vous remercie d'approuver ces conventions.

Merci de votre attention.

Marie-Michelle Phojo

Demande de subvention et signature de la convention cadre du dispositif d'aide régionale 100 quartiers innovants et écologiques

La Région sous l'égide de Valérie Pécresse mène une action volontariste en matière d'aménagement et d'équipements durables, et propose une aide à l'aménagement de 100 quartiers innovants et écologiques sur tout le territoire francilien.

La Région soutient la réalisation de nouveaux quartiers ou la mutation de quartiers existants ayant un fort besoin de renforcement des équipements de proximité, d'amélioration des espaces publics et d'amélioration de leur performance écologique.

Cette aide régionale porte en priorité sur des réalisations d'aménagement c'est-à-dire :

- des équipements de proximité pour la petite enfance, les scolaires et périscolaires, le sport, la culture, la santé, les loisirs, etc,
- L'aménagement des espaces publics qui améliorera la qualité urbaine, la vie sociale et les déplacements piétons et cyclables,
- Les projets ou réalisations qui concourent au caractère innovant et écologique du quartier.

Aujourd'hui vous nous demandez de voter une demande de subvention auprès de la Région concernant le projet de renouvellement urbain du quartier Youri Gagarine qui pourrait s'inscrire dans le sens de la nouvelle majorité régionale.

C'est un programme complet et complexe sur lequel, nous l'avons déjà dit, nous ne sommes pas totalement en phase. Nous avons maintes fois émis des réserves sur la densification du quartier (1434 logements au total contre 781 aujourd'hui) et sur le manque de concertation avec les Romainvillois qui pour nous est essentiel et qui va bien au-delà du travail effectué avec le conseil citoyen.

Votre demande de subvention s'étend bien au-delà du quartier Youri Gagarine puisqu'il rejoint le quartier Cachin et comprend le financement de la tour maraichère.

Ceci est assez drôle et nous vaut d'ailleurs une nouvelle appellation sortie du chapeau « Cité de l'agriculture urbaine ». Nous ne savions pas qu'à Romainville nous avons une « Cité de l'agriculture urbaine »... mais ceci est peut être votre prochain slogan de campagne après « l'esprit Village ». Franchement, Je ne sais pas ce qui va rester dans la mémoire des

Romainvillois sur « l'esprit village » au regard des nombreuses constructions réalisées ou en cours de réalisation.

C'est sans aucun doute une belle opération marketing qui aura plu à la Région ! De jolis visuels, une belle présentation avec les mots justes, on ne peut que féliciter les services qui ont travaillé sur cette demande de financement... dommage que ce travail soit au service d'une obsession, de votre obsession de voir bâtie cette tour maraichère !! Elle le sera sans doute... et son exploitation sera à la charge des Romainvillois.

Revenons au financement de cette tour maraichère. Sur une demande de subvention attendue de la part de la Région de près de 3,3 M€ au total, vous attendez pour la construction de votre tour maraichère plus de 1 M€. Par conséquent sur une rénovation urbaine aussi importante que le quartier Gagarine, vous allez utiliser 1/3 de cette subvention pour un bâtiment qui n'y sera pas géographiquement intégré et qui à notre avis apportera bien peu de chose aux Romainvillois en comparaison à son coût.

Je comprends bien que vous ayez toute les peines du monde à trouver les financements pour cette tour maraichère, ce qui pourrait traduire les doutes certains sur son utilité ou sa viabilité économique, mais je suis certain que les habitants de Gagarine seront apprécier à sa juste valeur le choix de la répartition de cette subvention.

Toujours sur le coût de cette tour maraichère, je souhaiterais Madame le Maire que vous nous en précisiez le montant prévisionnel. En effet, dans la demande de subvention à la Région il est estimé à 3.408.508 € alors que dans le cadre du fond d'investissement métropolitain accordé par la Grande métropole du Grand Paris il est de 3.768.508 €, soit un surplus de 360.000 €... une paille, un écart de 10%.

De plus, est-ce normal que dans le dossier présenté il n'y ai justement pas la fiche projet concernant cette tout maraichère ?

Au final, pour nous, le coût de cette tour maraichère est extrêmement élevé, un coût d'exploitation qui reste très vague, un retour sur investissement encore plus incertain et surtout, un projet qui ne devrait pas être intégré dans cette demande de subvention qui est dédiée au quartier Gagarine.

Groupe LR, UDI, MoDem : Intervention de Serge Bardin, conseiller municipal

La refonte de la carte scolaire

L'école primaire est effectivement « un maillon de proximité », le service public le plus proche, celui auquel nos concitoyens sont le plus attachés. L'affectation scolaire est le fondement du pacte scolaire républicain.

L'actualisation de la carte scolaire est un exercice nécessaire, un exercice utile ...

Cependant, c'est bien la livraison de nouveaux logements et l'augmentation à venir du nombre d'enfants en âge d'être scolarisé qui vous contraint à cette refonte de la carte scolaire.

1^{er} Maire bâtisseur de France, vous avez en charge de garantir aux Romainvillois les services publics locaux de compétence communale qu'ils peuvent légitimement attendre, et, en premier lieu, la scolarisation de leurs enfants à l'école élémentaire publique.

Sous couvert de mixité sociale, d'un concept flou de construction extension, de secteurs glissants, la refonte de la carte scolaire que vous nous proposez n'est qu'un ajustement.

Cet ajustement n'est pas à la hauteur du défi de scolarisation des enfants Romainvillois, défi que votre politique brutale de promotion immobilière nous impose.

La réalité est qu'enseignant et parents sont sous tension. La réalité est que nous aurons besoin d'école que vous n'êtes pas en capacité de financer.

La Gauche a trahi l'école en bradant la transmission des savoirs fondamentaux. Il est ici question de garantir à tous les enfants Romainvillois présents et à venir le droit à l'éducation.

Groupe LR, UDI, MoDem : Intervention de Serge Bardin, conseiller municipal

Dénomination du pôle enfance Youri Gagarine

La presse nous a informé récemment que vous aviez, Madame Le Maire, interpellé la Présidente de la Région au titre de sa présidence du STIF afin que les Romainvillois puissent choisir le nom de la future station de métro de la Place Carnot. Pourquoi ne pas avoir aussi sollicité le plus grand nombre pour le choix de cette dénomination ?

Comme vous ne nous avez rien demandé, nous avons cherché afin de vous proposer quelques noms. Votre attente était un nom en lien avec la conquête spatiale ou la conquête de l'air et plutôt un nom féminin.

Aussi, nous avons pensé à vos proposer celui de :

- Valentina Terechkova, cosmonaute, première femme à effectuer un vol dans l'espace ... mais, sans doute, trop soviétique !**
- Claudie Haigneré, spationaute, première femme française dans l'espace ... mais vivante, heureusement pour elle, et aussi femme politique !**
- Elise Deroche, française et première femme au monde à obtenir son brevet de pilote aviateur en 1910 mais c'était une actrice**

**dramatique connue sous son nom de scène –
Baronne Raymonde de Laroche ... aussi,
même pour promouvoir la mixité sociale, ce
n'était surement pas adapté !**

**Aussi, nous approuverons le nom de Maryse
Bastie proposé par le Conseil citoyen de
Gagarine.**

Délibération : Signature du Protocole de Préfiguration de renouvellement Urbain

Intervention: Sofia DAUVERGNE ,Conseillère Municipale, Groupe « Romainville Ensemble-Front de Gauche »

Mesdames, Messieurs les Conseiller-e-s, cher-e-s collègues,

Ce soir nous devons nous exprimer sur le Protocole de Préfiguration concernant l'ANRU2 de la Cité Youri Gagarine.

Comme le dossier l'indique et comme la rappeler la vice-présidente d'est ensemble dans sa présentation d'hier, il s'agit d'adopter une étape dans la procédure de validation définitive du projet de renouvellement urbain. En effet, cette préfiguration donne 2 ans aux 12 quartiers concernés sur le territoire d'Est ensemble pour faire un ensemble d'étude préalable et engager la co constructions avec les habitants permettant ainsi de définir le projet.

Cependant, on notera que la procédure d' élaboration du projet de Romainville ne pourra bénéficier de cette étape puisque les habitants ont découvert, en maquette, le projet de rénovation du quartier Gagarine, il y a maintenant plus de 3 ans.

En effet , vous venez de le confirme nous sommes bien à la fin des études et au début de la réalisation du projet, destruction des équipements et prochainement d'un immeuble , construction du pôle Enfance de gagarine.

Comme nous l'avons dit à plusieurs reprises, nous sommes favorables à un projet de rénovation de la cité Youri Gagarine.

C'est la raison pour laquelle nous avons contesté à l'époque la réalisation d'un projet sans concertation avec la population et les locataires concernés.

Par contre, et nous le réitérons, nous pensons toujours qu'il était nécessaire de rénover, sans démolir, de ne pas sur densifier les espaces de vie tout en améliorant l'environnement, de privilégier l'installation de commerces dans un cadre agréable, de construire davantage de logements sociaux, spacieux et de qualité tout en préservant et en développant la mixité.

Cette rénovation devait être réalisée en co-participation, co-construction avec les habitants.

Nous remarquons que le projet est dans les grandes lignes, identique à celui qui a été présenté en 2013, sur la base du projet étudié, à l'époque, par les services municipaux/AIC/architectes sans la consultation des habitants. Ce projet maintient la destruction des bâtiments à l'exception des tours.

L'APPUII (Alternative Pour les Projets Urbains Ici et à l'International) dans sa conclusion d'enquête réalisée auprès des villes concernées par l'ANRU2 conclue :

« Présentée comme une avancée pour la démocratie participative et le développement du pouvoir d'agir des habitants, la loi du 21 février 2014 semble ne pas tenir encore ses promesses, deux ans après sa promulgation.

Son caractère peu contraignant en cas de non-respect de la loi, ainsi que le flou juridique encadrant les conditions de mise en œuvre de la participation des habitants en font une loi sans grande réalité pratique.

Ceci risque donc d'occasionner une grande désillusion du côté des Conseils citoyens, surtout si on considère le gros investissement temporel et cognitif demandé à ces derniers.

Le législateur a souhaité faire des conseils citoyens « les représentants des habitants » pour construire les projets de ville.

Or l'insuffisance des moyens dédiés à leur fonctionnement, le non-respect à ce jour, des trois principes – garantissant leur indépendance, leur participation aux instances des contrats de ville, le mode de désignation de ses membres – conduisent à la remise en question de leur capacité d'influer sur l'action publique. Cela conduit à entacher le conseil citoyen d'illégitimité pour agir au nom des habitants.

Aussi, cela nous confirme la nécessité d'organiser pour ce projet d'envergure un référendum local comme le demande les associations de locataires et ainsi contribuer à impliquer le maximum d'habitant à la transformation de leur lieux de vie,

D'autre part, nous déplorons le choix de privilégier en grande partie les logements en copropriété au détriment du logement social. Le nombre croissant de demandeurs de logements sociaux sur Romainville nous permettait d'escompter un choix de la municipalité assurant aux citoyens et citoyennes de rester et de « Vivre à Romainville »

Nous ne voterons pas ce Protocole de Préfiguration.